



## Arianne conclut un financement de 2 306 000 \$

**DAN: TSX-V (Canada)**

**JE9N: FSE (Germany)**

**DRRSF: OTC (USA)**

Le produit sera utilisé pour faire progresser les initiatives stratégiques en cours

SAGUENAY, QC, le 22 août 2017 /CNW Telbec/ - **Arianne Phosphate (la « Société » ou « Arianne ») (TSXV: DAN) (FRANKFURT: JE9N) (OTC: DRRSF)**, une société en stade de développement du projet de mine de phosphate du Lac à Paul, dans la région du Saguenay--Lac-Saint-Jean, au Québec, a annoncé aujourd'hui qu'elle avait conclu la première tranche d'un financement par voie de placement privé, pour un produit brut de 2 306 000 \$. Selon les conditions du financement, Arianne a émis 2 882 500 unités au prix de 0,80 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (un bon entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 22 août 2020. Si, après un délai de quatre (4) mois et un (1) jour suivant la date de clôture, le cours des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») atteint ou dépasse à tout moment 1,60 \$ pour une période de dix (10) jours de bourse consécutifs, en fonction du cours à la clôture des marchés, la Société sera en droit d'aviser les porteurs de bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription. Sur réception d'un tel avis, les porteurs de bons de souscription disposeront de 30 jours pour exercer leurs bons de souscription, à défaut de quoi les bons de souscription expireront automatiquement.

« Bien que le secteur des engrais ait été très difficile pendant une période considérable, l'an dernier a connu une reprise des transactions dans ce secteur et l'intérêt face à ce marché a augmenté », a déclaré Brian Ostroff, chef de la direction d'Arianne Phosphate. « Ces transactions, jumelées aux perturbations récentes de l'approvisionnement provenant du Sahara occidental et des préoccupations environnementales en Europe, ont sensibilisés et intéressés le marché au projet du Lac à Paul. Notre conviction est que l'amélioration des conditions macroéconomiques associées au progrès significatif du projet d'Arianne contribuera à sa réalisation et révélera la valeur importante de ce projet. Au cours des derniers mois, nous avons annoncé plusieurs ententes, et ces fonds nous permettront d'accélérer nos activités à cet égard. »

En conjonction avec ce financement, Arianne a payé une commission de 184 480 \$ et a émis 230 600 bons de souscription incessibles permettant aux détenteurs d'acheter le même nombre d'action ordinaires de la Société au prix de 0,80 \$ l'action jusqu'au 22 août 2020. Tous les titres émis aux termes du financement sont assujettis à une période de détention prévue par la réglementation applicable de quatre (4) mois et un (1) jour, qui prend fin le 23 décembre 2017. Le financement demeure assujetti à l'approbation définitive de la Bourse.

### À propos d'Arianne Phosphate

Arianne Phosphate (« Arianne Phosphate inc. ») ([www.arianne-inc.com](http://www.arianne-inc.com)) met en valeur les gisements de phosphate du projet Lac à Paul, à environ 200 km dans le nord de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec (Canada). Ces gisements produiront un concentré d'apatite ignée de grande qualité titrant

39 % P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> et contenant peu ou pas de contaminants. La Société compte 100,530,580 actions en circulation.

*Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.*

**Suivez Arianne sur:**

Facebook: <https://www.facebook.com/ariannephosphate>

Twitter: [http://twitter.com/arianne\\_dan](http://twitter.com/arianne_dan)

YouTube: <http://www.youtube.com/user/ArianneResources>

Flickr: <http://www.flickr.com/photos/arianneresources>

Resource Investing News: <http://resourceinvestingnews.com/?s=Arianne>

**Mise en garde concernant les informations prospectives**

*Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens de la réglementation des valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis (ci-après appelés collectivement les « informations prospectives »). L'information prospective inclut, notamment, les attentes sur la production et la qualité du concentré d'apatite du projet Lac à Paul. Il est souvent, mais pas toujours, possible de déterminer les renseignements prospectifs par l'usage de mots comme « planifie », « s'attend », « devrait », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « escompte » ou « croit », ou leur négatif, ou des variantes de ces mots et expressions ou déclarations selon lesquels des interventions, des événements et des résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « seront » prises, se produiront ou pourront être réalisés. L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Société sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : la volatilité du cours des actions; les fluctuations des prix des matières premières; l'origine et les coûts des sources d'énergie; les estimations des coûts en capital initial et de renouvellement; les estimations des coûts de main d'œuvre et des coûts d'opération; les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; les estimations des ressources et des réserves minières; les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; les risques liés aux variations des taux de change; les risques environnementaux; la concurrence à laquelle fait face la Société à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté; l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant la Société; la finalisation du processus d'évaluation environnementale; les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; la dépendance envers le personnel clé; les risques de financement, de capitalisation et de liquidité incluant les risques que le financement nécessaire pour continuer les activités d'exploration et de développement du projet Lac à Paul ne soit pas disponible ou disponible à des conditions acceptables; le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; le risque de litiges. L'information prospective est fondée sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction au moment où ces déclarations sont faites, y compris, mais sans s'y limiter, la poursuite des activités d'exploration, aucun changement défavorable important des prix des matières premières, à la réalisation des plans d'exploration et des plans de développement conformément aux attentes, l'obtention des approbations réglementaires requise, et les autres hypothèses et facteurs énoncés dans la présente. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les informations prospectives, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces informations prospectives. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et la Société ne s'engage pas à*

*mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.*

SOURCE Ariane Phosphate Inc.

Consulter le contenu original avec éléments multimédias :  
<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/August2017/22/c2904.html>

%SEDAR: 00003556F

**Renseignements:** Source: Jean-Sébastien David, chef des opérations, Tél. : 418-549-7316, [j.s.david@arianne-inc.com](mailto:j.s.david@arianne-inc.com); Info: Brian Ostroff, chef de la direction, Tél. : 514-908-4202, [brian.ostroff@arianne-inc.com](mailto:brian.ostroff@arianne-inc.com)

CO: Ariane Phosphate Inc.

CNW 16:15e 22-AUG-17